

**LETTRE D'INFORMATION : 1 août 2019**  
**EOLIENNES. ZONE INTERDITE !**

**TGV menacé ?**

Charly-sur-Marne est située au sud du département de l'Aisne, à 16 km au sud-ouest de Château-Thierry, à 81 km à l'est de Paris et à 75 km au sud-ouest de Reims.  
Édifiée sur la rive droite de la Marne et traversée par le ruisseau ru du Domptin, la ville est encadrée de 320 ha de vigne qui servent à produire du champagne.

**Dix mètres de pales sont tombés... la zone est bouclée par des gardes privés**

*Vive la Nouvelle France rurale, vive le tourisme autour des éoliennes comme le proclament certains promoteurs !*

*Commentaire JL Butré*

Posté par "STOP EOLIEN 02" [louis.anceaux@sfr.fr](mailto:louis.anceaux@sfr.fr) 11 juillet 2019  
[https://www.stop-eolien02.fr/2019/07/lhebdomadaire-laxonais-sinteresse.html?utm\\_source=feedburner&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=Feed%3A+StopEolien02+%28STOP+EOLIEN+02%29](https://www.stop-eolien02.fr/2019/07/lhebdomadaire-laxonais-sinteresse.html?utm_source=feedburner&utm_medium=email&utm_campaign=Feed%3A+StopEolien02+%28STOP+EOLIEN+02%29)

Cordialement  
Jean-Louis Butré  
Président  
Fédération Environnement Durable  
<http://environnementdurable.net>  
[contact@environnementdurable.net](mailto:contact@environnementdurable.net)  
tel 06 80 99 38 08

CHARLY-SUR-MARNE

# Les 11 éoliennes de la Picoterie en arrêt de sécurité après deux graves défaillances



On ne passe pas. Des gardes privés veillent à l'interdiction d'utiliser les chemins ruraux : risque de chute d'éléments d'éoliennes !



Evidemment, avec un gros bout en moins, l'éolienne va beaucoup moins bien fonctionner...



Le filtre d'étanchéité (en jaune) d'une seconde éolienne s'est détaché de sa base.

Il y a quelque chose qui ne tourne plus très rond parmi les onze éoliennes du champ éolien de la Picoterie à Charly-sur-Marne. La preuve, Engie Green, l'exploitant, a mis toutes les éoliennes du site en arrêt de sécurité sitôt connu l'arrachement d'un morceau d'environ dix mètres de long d'une pale d'une éolienne. Comble de malchance pour cette société du groupe Engie, anciennement Suez : un joint d'étanchéité d'une seconde éolienne s'est détaché de sa fixation et ére sur sa pale d'origine, toujours sur le parc éolien de Charly-sur-Marne, «sans risque de pollution à l'environnement», assure le service communication d'Engie green basé à Montpellier.

C'est ce qu'on appelle la loi des séries. Ce ne sont pas moins de deux incidents dont un très grave qui affectent actuellement le parc éolien de la Picoterie situé sur les hauteurs de Charly-sur-Marne. Le plus important touche à l'intégrité structurelle de l'éolienne avec un morceau d'environ cinq mètres de long qui s'est détaché d'une pale et qui laisse apparaître les différentes couches de bois et de matière plastique qui la constitue. Cet incident, «rare», toujours selon le service communication d'Engie green, a cependant nécessité l'adoption de mesures d'urgence : il est désormais interdit d'aller sur les chemins ruraux aboutissant au champ éolien par un arrêté municipal de la mairie carlésienne.

Des vigiles d'une société privé assurent le respect de l'interdiction de passer à proximité des éoliennes. Ils ont été mis en place par Engie green qui détaille ce qui s'est passé. «Le 24 juin, notre service de surveillance des éoliennes situé à Châlons-en-Champagne a détecté une irrégularité sur une éolienne de la Picoterie, dit le service communication de l'ex-



Un arrêté municipal restreint l'accès aux chemins ruraux permettant d'accéder aux pieds des éoliennes.

ploitant. Une visite d'urgence a été dépêchée sur place le jour même. Une fois le problème identifié, nous avons décidé de mettre à l'arrêt l'ensemble des éoliennes de ce parc, et nous avons informé les autorités préfectorales axonaises.»

## UNE PALE RÉDUITE D'ENVIRON 10 MÈTRES

Le problème en question n'est rien de moins qu'un morceau manquant d'environ dix mètres de long sur une pale. Dès lors on comprend mieux la mise hors service de l'ensemble des éoliennes. «La sécurité est notre principale préoccupation, dit encore le service communication. C'est pourquoi nous avons demandé à la mairie de Charly-sur-Marne d'interdire la fréquentation des chemins qui aboutissent au parc éolien. Nous avons fait baliser l'entrée des chemins et nous avons mandaté le gardiennage du site pour éviter que des personnes se trouvent sous les pales des éoliennes qui pourraient présenter un danger.»

Mais comment ce détachement a-t-il pu se produire ? «Pour le moment, nous menons une enquête sur cette cause. Il s'agit peut-être de la foudre, d'un défaut lors de la fabrication de la pale ou d'une usure prématurée. En l'état, il n'est pas possible d'en préciser la raison.»

Une fois là ou les causes connues, les services de la Dreal seront informés, et c'est la préfecture de l'Aisne qui autorisera le redémarrage du parc éolien. «Nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour connaître exactement ce qui s'est passé, assure le service communication. La sécurité de

nos installations est des plus draconiennes et demeure notre priorité pour assurer la pérennité de cette énergie verte.»

Mais des voix s'élèvent pour dénoncer le manque de suivi de ce parc. C'est notamment le cas de Francis Bouillon, le pétitionnaire président de l'Appesisa (Association pour la Préservation du Paysage contre l'Éolien Industriel dans le Sud de l'Aisne) qui vient de demander par lettre recommandée avec accusé de réception au préfet «une expertise concernant les autres machines du parc éolien de la Picoterie ; un accès aux divers cahiers de maintenance, voire un affichage régulier du contenu de ceux-ci.» Il suggère également que cet incident démontre la dangerosité du parc éolien prochainement construit dans la commune toute proche de Coupru (lire page suivante). «avec des éoliennes dont des débris peuvent percuter des automobiles roulant sur la départementale 1003, l'autoroute A4 ou des trains à grande vitesses bourrés de passagers, car désormais nous savons que ces éoliennes ne sont pas aussi sûres que les promoteurs éoliens nous l'assurent.»

Alors que le préfet de l'Aisne vient de refuser un projet éolien à Grand-Rozoy (lire en page Ulchy-le-Château), ces deux incidents à Charly-sur-Marne donnent du grain à moudre aux anti-éoliens du sud de l'Aisne qui se multiplient au moins aussi vite que les nouveaux projets de cette énergie, dite verte, et qui pourraient affecter l'intégrité des personnes et des biens si l'on n'y prend pas garde.

## COUPRU

## Les menaces des éoliennes sur le TGV et les voitures crédibles après les incidents à Charly sur 2 éoliennes

Les leçons des incidents du parc éolien de la Picoterie à Charly-sur-Marne avec un morceau de pale qui s'est détaché et un filtre d'étanchéité sortie de son logement, permettent désormais d'écrire que «le projet de "parc éolien du Moulin à Vent" de la société Nordex XXX sur la commune de Coupru peuvent mettre en danger la vie des automobilistes de la route départementale 1003, des passagers du TGV-EST et des automobilistes de l'autoroute A4», comme ne cesse de le dire dans le vide Francis Bouillon, président de l'association contre les éoliennes Appesa (Association pour la Préservation du Paysage contre l'Eolien Industriel dans le sud de l'Aisne).

Ces dangers sont parfaitement connus, mais ont été ignorés par la préfecture de l'Aisne qui a accordé la réalisation du projet éolien à Coupru. Ces dangers du champ éolien à Coupru ressortent de la lecture du résumé non technique de l'étude sur les dangers de ce parc. Plus précisément, Nordex XXX reconnaît que trois éoliennes sur les cinq que compte ce projet pourraient expédier soit des blocs de glaces à 300 mètres de distance, soit des morceaux d'éoliennes à 500 mètres de distance. Soit, si l'on se réfère à la carte, établie par la société Nordex XXX elle-même, sur les automobilistes de la D1 003, sur la voie TGV et sur une des voies de l'A4.

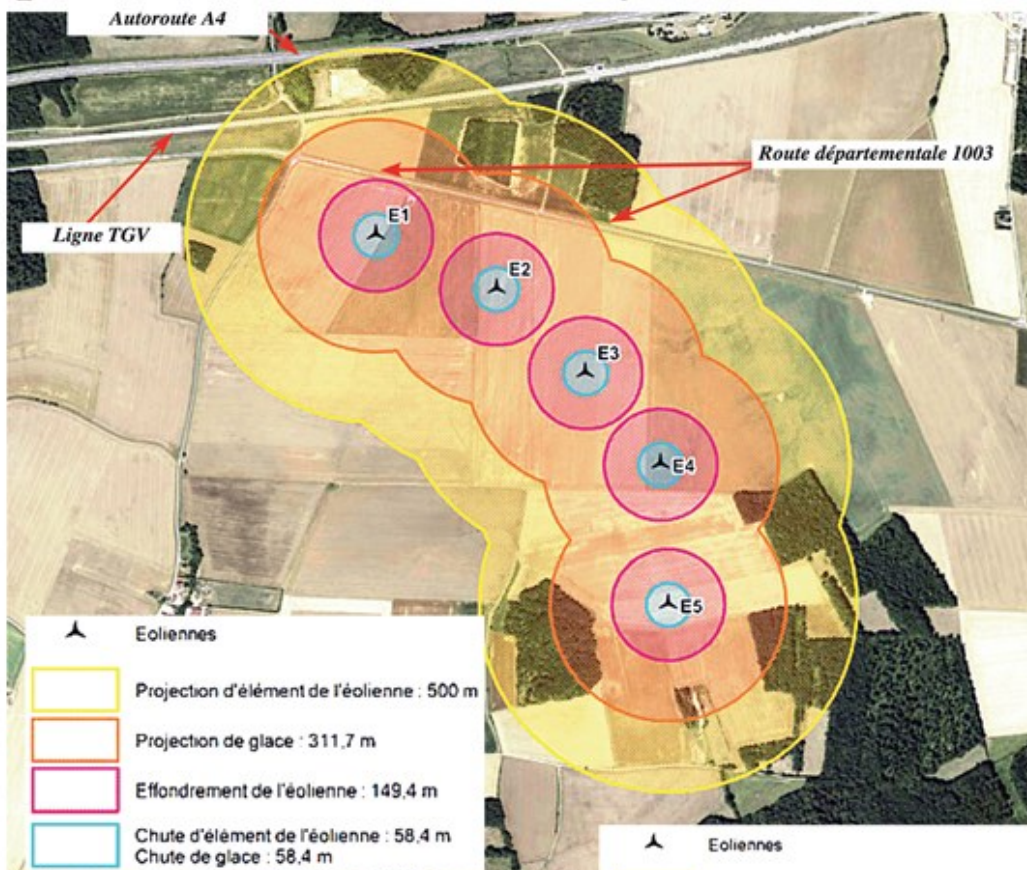
Dans le détail, les risques, qui ne sont plus des affabulations des opposants aux éoliennes dans le sud de l'Aisne, que font supporter ces éoliennes sont :

- Eolienne 1 du projet : risque de projection d'éléments de l'éolienne sur la voie TGV, (et donc possiblement sur un TGV bondé de passagers), et sur l'autoroute A4. Risque de projection de glace sur la D 1003. Risque de projection des débris de l'éolienne sur la D 1003 si elle venait à s'effondrer sur elle-même. De plus cette éolienne est sous les vents dominants, augmentant la distance des projections possibles.

- Eolienne 2 du projet : risque de projection d'éléments de l'éolienne sur la D1 003, ainsi que risque de projection de glace sur cet axe routier très fréquenté.

- Eolienne 3 du projet : risque de projection d'éléments de l'éolienne sur la D1 003.

L'étude a de quoi faire frémir, lorsque l'on sait que les projections de glace par les éoliennes sont une conséquence récurrente du froid sur ces installations. Les bouts de pales qui tournent à près de 300 ou 400 km à l'heure, peuvent projeter des blocs de glace, parfois de plusieurs kilogrammes. Un tel projectile arrivant sur une voiture circulant à 90 kilomètres par heure produirait un violent impact sur celui-ci. Très claire-



Les éoliennes E1, E2 et E3 menacent les automobilistes (A4 et RD 1003) et les voyageurs du TGV.

ment, cela met en péril la vie du conducteur et de ses éventuels passagers.

Mais depuis les incidents à Charly-sur-Marne, l'éventualité d'une projection de débris d'une éolienne se retrouve renforcée. Ce sont aussi les passagers du TGV-EST et des usagers de l'autoroute A4 qui sont clairement sous la menace réaliste de telles projections.

#### AUTOMOBILISTES, PASSAGERS DU TGV, PROMENEURS ET AGRICULTEURS SOUS LA MENACE

La société Nordex XXX a parfaitement décrit ces risques. La société va même plus loin dans le détail des risques induits par ses éoliennes. Elle précise les conditions de circulation sur les infrastructures routières à proximité des éoliennes. «Plusieurs voies de communication traversent les aires d'études du projet : L'autoroute de l'Est qui relie Paris à Strasbourg traverse uniquement l'aire d'étude de l'éolienne E1. Elle supporte un trafic de plus de 19400 véhicules par jour dont 11% de poids lourds. La D1003 (ex RN3) qui relie Paris à Forbach (Moselle) et Sarrebruck (Allemagne). Elle traverse les aires d'études des éoliennes E1 à E3 selon un axe est/sud-ouest.

Cette voie fait partie des routes à grande circulation supportant un trafic de 4805 véhicules par jour dont 7,9% de poids-lourds. La RD82 qui relie Coupru à Torcy-en-Valois en passant par Lucy-le-Bocage. Elle traverse l'aire d'étude de l'éolienne E1 uniquement. Son trafic est de 1070 véhicules par jour dont 2,2% de poids-lourds. Des routes et chemins communaux desservent les parcelles agricoles et relient les hameaux et lieux-dits entre eux. Toutes les éoliennes sont concernées.»

Mais Nordex XXX évacue le problème en ne gardant pour son étude qu'une partie des routes. «Une infrastructure routière est considérée comme "structurante" si le trafic routier journalier est supérieur à 2000 véhicules. Aussi, seules l'autoroute A4 et la RD1003 sont considérées comme structurantes.» Ainsi seuls les risques sur ces deux axes sont reportés sur son illustration. Cette société assure «que les risques encourus sont faibles ou très faibles». Elle évacue ainsi le problème en expliquant que ces risques sont "acceptables", soit parce qu'ils sont «improbables et de risque modéré», soit parce qu'ils sont «probables et modérés», soit qu'ils sont «courants et modérés», soit parce que le risque est «important mais de

survenue rare». Et pour clore le chapitre, Nordex XXX lâche : «Dans un second temps, il apparaît que seuls les risques de chute de glace et de projection de pale ou de fragment de pale pour les éoliennes présentent un risque faible pour ceux qui se trouveraient en dessous : promeneurs et agriculteurs. Il convient de souligner, pour ces accidents, que les fonctions de sécurité sont mises en place. Ainsi, les résultats de l'étude détaillée des risques ont permis de démontrer que tous les risques identifiés, et cela pour l'ensemble des aérogénérateurs du parc éolien du Moulin à Vent de Coupru, sont jugés "acceptables".»

Mais ces propos rassurants ne sauraient résister au retour d'expérience de la projection d'un morceau d'une pale d'une éolienne du champ éolien de Charly : vieille de neuf ans, une éolienne a perdu un morceau de pale qui est partie voltiger dans les champs, obligeant la mairie de Charly-sur-Marne à sortir dans l'urgence un arrêté municipal interdisant l'accès aux chemins ruraux menants aux éoliennes. On imagine le problème si un tel incident arrivait avec une des éoliennes E1, E2 ou E3 du champ éolien à Coupru, sans imaginer jusqu'à des morts. Car c'est justement en

jouant avec les risques que surviennent les catastrophes. On appelle ça jouer avec le feu.

Il y a dans ce dossier éolien à Coupru des dangers pour la vie humaine parfaitement identifiés, mais on vient donc de voir qu'ils peuvent se produire. Mais au nom des statistiques et des profits financiers, le promoteur éolien, mais aussi la préfecture de l'Aisne qui a autorisé ce projet aux risques définis, se retrouvent devant une problématique qui saura leur être reproché en cas d'accident sur ce futur champ éolien : la vraie vie se moque des statistiques. Certains appelleraient cela jouer à la roulette russe avec six balles dans le barillet.

Dire qu'en déplaçant les éoliennes E1, E2 et E3 un peu vers le sud, tous ces risques, qui ne sont plus des menaces fantasmagoriques proférées par quelques anti-éoliens pugnaces mais de véritables lanceurs d'alerte, auraient pu être supprimés. On se souvient également de la pale d'une éolienne toute neuve à Priez qui était tombée.

Ça bat dans le manche en ce moment au pays merveilleux des énergies vertes, quand les projets éoliens se multiplient dans le sud de l'Aisne (à suivre)...

Gilles LEFEVRE

